

**COMMUNE DE PONSAS**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 08 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quatorze décembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Cécile PONS, Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Lucie TROUILLET, Lucille MERCHADOU, Marc THIECHARD, Jacques GACON, Peggy VIOT, Roger BLACHON, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent : M Philippe CAILLET.

Absente excusée : Mme Nathalie GOMES.

Pouvoir : Mme Nathalie GOMES a donné pouvoir à M Jean-Luc ROUX.

Secrétaire de séance : M Jacques FRAYSSE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (23 novembre 2022) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier procès-verbal. Aucune observation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 -AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA REGIE COMMUNALE DES EAUX DE PONSAS AU SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux différents échanges avec le Service de Gestion Comptable Nord Drôme, il est ressorti que plusieurs subventions perçues sur le budget de l'eau et amortissables n'ont pas été transférées lors de la convention de mise à disposition des biens de la régie communale des eaux de Ponsas au Syndicat Eaux de la Veune au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme le Maire indique que le présent avenant à la convention a pour but de régulariser la situation et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal** :

- **Autorise** Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des biens de la régie communale des eaux de PONSAS au Syndicat des Eaux de la Veune et tout document relatif à la présente décision.

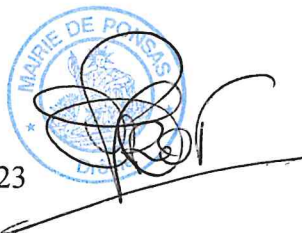
**2- QUESTIONS DIVERSES :**

**-Point sur le Plan de délestage** : Ce plan consiste à éviter une coupure généralisée de l'approvisionnement en électricité, sur un territoire due à un déséquilibre sur le réseau où la demande est fortement supérieure à la capacité de production.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19h20.

Le procès-verbal a été arrêté le 25 janvier 2023

Le Maire,  
Marie-Christine PROT



A blue circular stamp of the Mairie de Ponsas is visible behind the signature.

Le secrétaire de séance,  
Jacques FRAYSSE



Affiché le 26 janvier 2023